

DEPARTEMENT
Charente - Maritime

Séance du 20 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil
d'Administration 9

En exercice 9

Nombre de présents 8

Nombre de votants 8

Date de la convocation
16 mars 2023

L'an deux mille vingt -trois, le vingt mars, à dix-huit-heures le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice BROUHARD.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Président - Madame Béatrice PREVOST, Vice- Présidente - Madame Béatrice ORTEGA - Madame Ghislaine JOUANNET – Madame Evelyne BERUSSEAU- Madame Claire DEBRIE - Madame Michèle MURARO – Madame Corinne MICHAUD- LAUTURE

Excusés : Madame Chantal BROUHARD

A été nommée secrétaire de séance Madame Béatrice PREVOST

CCAS 2023_03_01 Budget CCAS 2023 – Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président expose :

Après s'être fait présenter le budget CCAS de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Affichée le 11/04/2023

Le GUA, le 28 mars 2023
Le Président,
Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil d'administration du CCAS du GUA

Transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2023

Publié sur le site internet de la commune le : 11/04/2023.



AR Prefecture

017-211701859-20230328-CCAS2023_03_01-DE
Reçu le 11/04/2023

[Faint handwritten signature]